



MOUVEMENT DE TERRAIN / ARGILE

Retrait-gonflement des argiles — Glissement de terrain

Commune de moins de 10 000 habitants — Loi 2021-1520 du 25 novembre 2021

⚠ CONTEXTE : Aucun événement majeur recensé à ce jour sur la commune. Ce risque est cependant réel et identifié par les services de l'État — une vigilance préventive est indispensable.

1. NATURE DU RISQUE

Le retrait-gonflement des argiles (RGA) est un phénomène lié aux variations de teneur en eau des sols argileux. En période sèche, les argiles se rétractent et fissurent. En période humide, elles gonflent. Ces mouvements provoquent des dommages aux fondations des bâtiments : fissures, déformations, affaissements différentiels.

Ce risque est amplifié par les épisodes de sécheresse prolongée suivis de pluies intenses — un phénomène de plus en plus fréquent avec le changement climatique.

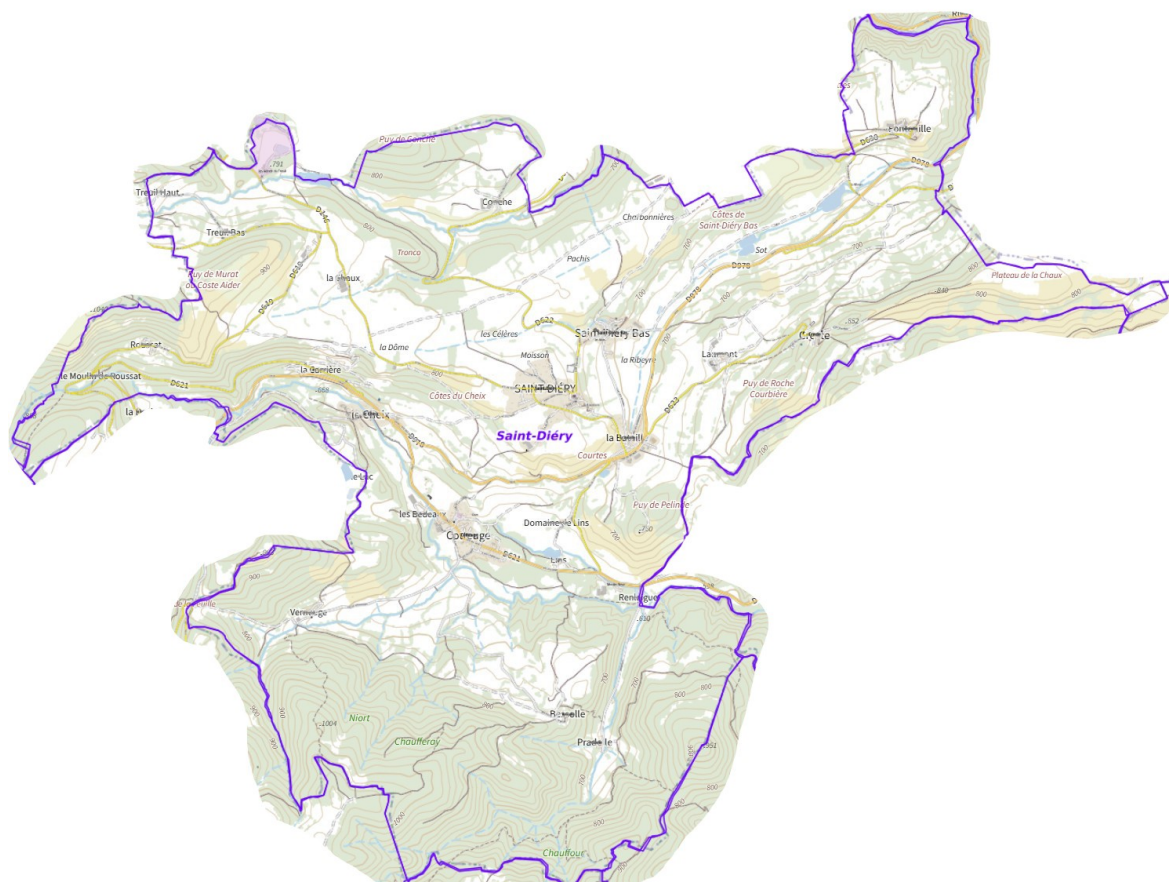
Type de mouvement	Déclencheur	Signes visibles	Vitesse
Retrait-gonflement argile	Alternance sécheresse/pluie	Fissures en façade, portes qui coincent	Lent (semaines)
Glissement de terrain	Pluies intenses, saturation	Sol qui bouge, arbres penchés	Variable
Coulée boueuse	Pluies torrentielles	Boue en mouvement	Rapide
Effondrement	Cavité souterraine, érosion	Affaissement soudain du sol	Très rapide

2. ZONES À RISQUE SUR LA COMMUNE

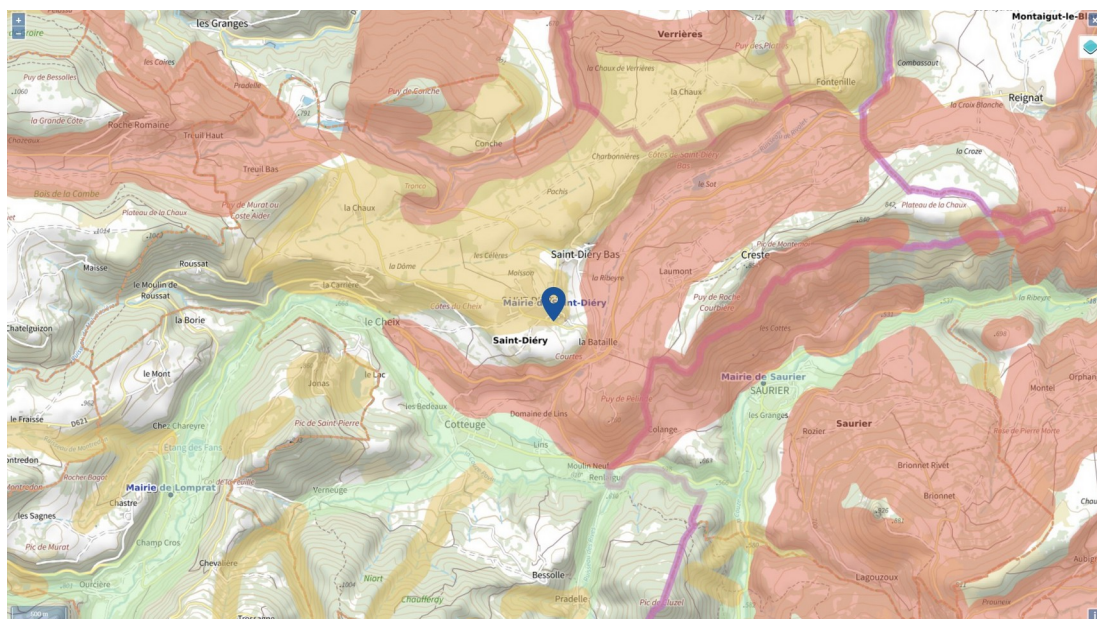
Secteur	Niveau d'aléa argile	Risque principal	Vigilance
Centre bourg Saint-Diéry	Fort à très fort	Fissures bâtiments, affaissements	● Prioritaire
Saint-Diéry Bas	Fort à très fort	Fissures bâtiments, affaissements	● Prioritaire
La Bataille / Courtes	Fort	Déformations, fissures	● Prioritaire
Cotteuges / Renlaigue	Moyen à fort	Surveillance régulière	● Élevée
Le Cheix	Faible à moyen	Risque limité	● Modérée

3. CARTOGRAPHIE

Les deux cartes ci-dessous sont à afficher en salle de crise et à remettre aux référents de secteur. La carte argile (carte 2) est issue des données officielles du BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières).



Carte 1 — Plan général de la commune de Saint-Diéry
Vue d'ensemble du territoire communal avec tous les hameaux et lieux-dits.



Carte 2 — Zones de retrait-gonflement des argiles (BRGM)

Rouge/orange foncé : aléa fort à très fort — Orange : aléa moyen — Jaune : aléa faible — Vert/gris : aléa très faible ou nul

Couleur	Niveau d'aléa	Risque principal	Secteurs concernés
	Fort à très fort	Fissures bâtiments, affaissements	Centre bourg, Saint-Diéry Bas, La Bataille
	Moyen	Déformations lentes, fissures mineures	Large partie du territoire
■	Faible	Risque limité, surveillance ponctuelle	Le Cheix, secteur nord-ouest
■	Très faible à nul	Pas d'action spécifique requise	Parties sud et ouest de la commune

4. SIGNES AVANT-COUREURS À SURVEILLER

 Ces signaux doivent être remontés à la mairie dès leur apparition — même sans urgence immédiate.

Sur les bâtiments

- Apparition ou aggravation de fissures en façade (diagonales, en escalier)
- Portes et fenêtres qui coinent ou ne ferment plus correctement
- Fissures dans les dallages, carrelages intérieurs
- Affaissement visible d'une partie du bâtiment

Sur le terrain

- Fissures dans le sol, notamment après une longue sécheresse
- Arbres ou poteaux qui penchent anormalement
- Bourrelet de terrain ou dépression inhabituelle
- Source ou écoulement d'eau qui apparaît ou disparaît

5. CONTACTS PRIORITAIRES

Fonction	Nom	Téléphone	
Maire	M. Frédéric CHASSARD		
1er adjoint	M. Michel POUGHON — Saint-Diéry Bas		
2ème adjointe	Mme Emilie PEROL — Laumont		
3ème adjoint	M. Dominique BOILOT — Creste		
4ème adjointe	Mme Gaëlle CONSTANTIN — Cotteuges		
5ème adjoint — Référent PCS	M. Laurent JITTON — Le Cheix		
Pompier vol.	Mme Charline CHAUVET — Cotteuges		
Pompier vol.	Mme Marie PRADAT — La Bataille		
Pompier vol.	M. Benoit BRAJON — Roussat		
Médecin généraliste	Mme Emilie FOURNIER — La Bataille	Cabinet : 04 73 39 64 96	
Secrétaire de mairie	Mme. Francine FLON	04 73 96 30 09	
Employé communal	M. Gilles ROUX	04 73 96 30 09	
Employé communal	M. Ugo MARONNE	04 73 96 30 09	
SDIS 63 — Pompiers	—	18 / 112	
Préfecture du Puy-de-Dôme	—	04 73 98 63 63	
Vigicrues astreinte	—	0800 71 95 95	
ENEDIS (coupure électricité)	—	09 72 67 50 63	
DDT 63 — Service risques	—	04 43 36 03 00	
Conseil Départemental 63 — Routes		04 73 81 23 37	

6. ACTIONS EN CAS D'ÉVÉNEMENT

6.1 Signalement d'un dommage (bâtiment fissuré, terrain instable)

- Recueillir le signalement de l'habitant — noter adresse, nature du problème, date d'apparition
- Effectuer un constat visuel rapide sans entrer dans un bâtiment suspect
- Photographier les dommages (photos datées)
- Contacter la DDT 63 pour expertise si situation préoccupante
- Informer le maire et consigner dans le registre communal

6.2 En cas de glissement ou effondrement actif

- Alerter immédiatement le SDIS 63 — 18 ou 112
- Évacuer les personnes des bâtiments ou zones concernées
- Interdire l'accès à la zone — périmètre de sécurité
- Informer la Préfecture du Puy-de-Dôme
- Ne pas pénétrer dans un bâtiment fissuré ou affaissé

 Message type Facebook/site : "  **ALERTE — Mouvement de terrain signalé à [lieu]. Accès interdit à la zone. Restez éloignés. Pour toute urgence : 18 ou 112. Suivez les consignes de la mairie.** "



MOYENS MATÉRIELS COMMUNAUX

Matériel communal mobilisable en cas d'événement. Entretien et approvisionnement carburant à vérifier régulièrement.

Matériel	Utilisation	Localisation / stockage	Référent
 Tronçonneuse et souffleur	Dégagement d'arbres tombés, chablis, branches sur voirie	Atelier communal	Employés communaux
 Tracteur communal	Tractage, transport, pince crocodile.	Atelier communal	Employés communaux
 Camion benne	Transport de matériel, signalisation, évacuation	Atelier communal	Employés communaux
 Lame à neige / salage	Déneigement et salage des voies communales (attelage tracteur)	Atelier communal	Employés communaux

7. PRÉVENTION ET CONSEILS AUX HABITANTS

À diffuser via le site internet, la page Facebook et le bulletin municipal :

- Ne pas planter d'arbres à fort développement racinaire (peupliers, saules) près des bâtiments
- Maintenir les eaux pluviales loin des fondations — vérifier gouttières et évacuations
- En cas de sécheresse prolongée : arroser légèrement le sol en périphérie du bâtiment
- Signaler toute fissure nouvelle à la mairie, même mineure
- Avant tout projet de construction en zone rouge : consulter les données BRGM (georisques.gouv.fr)



Ressource utile :

georisques.gouv.fr — carte interactive des risques naturels par commune

8. SUIVI ET MISE À JOUR

Date	Motif de mise à jour	Validé par
Mai 2026	Version initiale	M. Frédéric CHASSARD, Maire

Commune de Saint-Diéry — PCS — Fiche Réflexe Mouvement de Terrain / Argile — Version 1.0

 Les élus communaux n'interviennent jamais dans une zone présentant un risque d'effondrement, de glissement actif ou dans un bâtiment structurellement fragilisé. Toute intervention technique relève des services compétents et du SDIS. La sécurité des intervenants reste prioritaire.

CHECK-LIST OPÉRATIONNELLE

- ☐ Maire informé
- ☐ PCS activé si nécessaire
- ☐ Zone sécurisée / accès interdit
- ☐ Habitants concernés évacués si besoin
- ☐ SDIS contacté (18 / 112) si danger immédiat
- ☐ DDT / Préfecture informée si situation grave
- ☐ Photos et constat réalisés
- ☐ Main courante commencée